



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 081-218100766-20260825-DECISION2026_16-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/16 DU 25/08/2026

Signature devis

Travaux de réfection de la toiture de l'église et enduits façades

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu l'arrêté préfectoral portant attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la commune de Cuq-Toulza, en date du 24 mai 2022, accordant une aide de l'État de 82 157,00 € pour les travaux de l'église Notre Dame de la Nativité, dont 52 558 € ont déjà été versés pour la 1^{ère} tranche ;

Vu la délibération n°2026/45 en date du 03 août 2026, ouvrant les crédits nécessaires au budget principal de la commune ;

Vu la décision du Maire n°2026/12 en date du 03 août 2026, sollicitant des subventions auprès du Conseil Départemental du Tarn et du Conseil Régional d'Occitanie pour les projets de rénovation de la couverture de l'église et enduits façades ;

Considérant les accusés de réception des demandes de subvention en date du 03 août 2026 et du 17 août 2026 ;

Considérant les devis suivants sollicités auprès des entreprises suivantes : BERTRAND MILO FAÇADES (Revel), CHARLY GENIN (Soual), CHEVRIN GELI (Castelnaudary), IMBERT (Revel) ;

DECIDE

De signer le devis de la société CHARLY GENIN d'un montant de 55 816,00 €HT pour la rénovation de la couverture de l'église ;

De signer le devis de la société BERTRAND MILO FAÇADES d'un montant de 28 970,00 €HT pour la rénovation de la façade de l'église ;

A Cuq-Toulza, le 25 août 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

